

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/91

OBJET : REGIE UBAYE SKI - AUTORISATION A CANDIDATER A UN MARCHÉ PUBLIC D'ACQUISITION DE DEUX ENGIN DE DAMAGE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Régie Ubaye Ski- CCVUSP va devoir acquérir de nouveaux engins de damage plus adaptés aux exigences de qualité liées à l'exploitation de ses sites de ski et que par conséquent elle va céder certains des engins remplacés ;

CONSIDERANT que la cession de ces engins constitue le prolongement de sa mission de gestion de sites de ski en lui permettant notamment de participer au financement des nouveaux engins ;

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public que la Régie Ubaye Ski – CCVUSP réponde à la consultation selon la procédure adaptée publiée le 21 Mai 2019 par le syndicat mixte du Champsaur portant sur l'acquisition de deux engins de damage ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski, réuni le 12 juin 2019 ;

Sur proposition du vice-président délégué au ski,

Après en avoir délibéré,

- **ACTE** que les deux engins de damage suivants peuvent faire l'objet d'une cession :
 - Un PRINOTH Everest Evrard référencé 70 068
 - Un PRINOTH Everest Treuil référencé EVP 41631
- **AUTORISE** la Présidente à répondre à la consultation selon la procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique) lancée par le Syndicat Mixte du Champsaur portant sur l'acquisition de deux engins de damage et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente décision,
- **AUTORISE** la Présidente à formuler les propositions de prix suivantes :
 - Entre 80 000 et 100 000 € TTC pour la vente de la dameuse Prinoth Everest avec Treuil ,
 - Entre 10 000 € et 20 000 € TTC pour la vente de la dameuse Prinoth Everest Evrard
 - Entre 90 000 € et 110 000 € TTC pour la vente de ces deux dameuses
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché à intervenir dans la mesure où la CCVUSP serait attributaire du marché.
- **DIT** que ces biens seront, le cas échéant, retirés du registre inventaire.

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus tant en dépenses qu'en recettes sur le budget de la régie Ubaye Ski 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

